Lorient (56) : un Afghan arrivé en France en 2016 condamné à cinq ans de prison pour le viol d'un adolescent

17/11/2020 à 18h30



Cinq ans de prison pour le viol d'un mineur

Malgré ses dénégations depuis trois ans, un Afghan de 24 ans a été condamné pour le viol d'un adolescent de 14 ans, lundi, par le tribunal correctionnel de Lorient.

Justice

« Vous pouvez faire non de la tête : les relevés génétiques ont été faits par des experts et confirmés par d'autres », lance la vice-procureure à l'adresse du prévenu dont des traces de sperme ont été retrouvées sur un sous-vêtement de la victime. Cet Afghan de 24 ans, arrivé en France en 2016, à Lorient, un an plus tard, était poursuivi, pour des faits de viol requalifiés en agression sexuelle sur mineur, ce qui a permis de le juger devant le tribunal correctionnel de Lorient, lundi.

À l'automne 2017, un Lorientais de 14 ans **« à l'histoire déjà cabossée »**, fugue de sa famille d'accueil. Il trouve refuge chez le prévenu, passe la nuit dans sa chambre, dans son lit. Dans la nuit, il se réveille, le caleçon et le pantalon baissés, et subit un viol. Dont il ne s'ouvrira que plus tard, auprès d'amis. Alertée, son éducatrice émet un signalement. L'adulte est interpellé et mis en examen.

« Fort sentiment de honte »

Devant le tribunal, il maintient sa position : le mineur ment, il n'y a jamais eu de rapport sexuel. La présidente rappelle les conclusions d'un expert pour qui une relation homosexuelle lui ferait non seulement **« ressentir un fort sentiment de honte »** mais **« remettrait en cause sa virilité »**.

Avocate du mineur, Me Mallet rappelle que la culture du mis en cause **« interdit toute relation sexuelle entre deux hommes, sinon on les tue »**. Et indique que son client, depuis les faits, est **« en échec et ne fait plus confiance aux adultes »**.

Me Rodriguez, au nom du prévenu, conteste **« des accusations qui ne tiennent pas »**, interprète les relevés d'ADN comme **« une expérience consentie entre deux personnes »**.

Le tribunal a condamné Qareeb Molakhel, 24 ans, incarcéré depuis près de deux ans, à cinq ans de prison ferme, une peine assortie d'un suivi sociojudiciaire d'une même durée. Interdit de paraître, à l'issue, dans le Morbihan, il devra aussi verser 10 000 € à sa jeune victime.

Yvan DUVIVIER.

ouest-france.fr